

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ATLANCIA EN DATE DU 24 FEVRIER 2009**

L'an deux mille neuf, le 24 février à 18h00

Le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Atlancia, Zone d'Activités Economiques « Le Soleil Levant » à Givrand, sous la présidence de Marietta TRICHET, Présidente

DATE DE CONVOCATION	17 février 2009	Nombre de Délégués :	
DATE D’AFFICHAGE	17 février 2009	- en exercice	27
		- présents	25
		- votants	26

PRESENTS : M^{me} M.TRICHET, MM. JF. BIRON, C.PRAUD, D. MICHAUD, JP. ELINEAU, F. BOSTVIRONOIS, J. BARREAU, P.BERNARD, JC. MERCERON, L CHAILLOT, Y. ROBIN, J. BUCHOU, A. DEULCEUX, J. PONTOIZEAU, J. GROSSIN, R. DUPE, B. JOLLY, B. GUILBAUD, F. CHATELIER, L. PRINCE et M^{mes} MC. CLERC, D. MALARY, I. BALANGER, C.BLANCHARD et M. RIVALLIN.

POUVOIR M. L. NAULET à M^{me}. MC. CLERC, M. J. BOURCEREAU à M. J. BARREAU, M. H. BESSONNET à M. J. PONTOIZEAU et M. A. DUPE à M. R. DUPE

ABSENTS EXCUSES : MM. L. NAULET, J. BOURCEREAU, H. BESSONNET, A. DUPE et M^{me} S. BOTHUA

Monsieur Lionel CHAILLOT a été élu secrétaire de la séance.

ORDRE du JOUR

I – AFFAIRES CONCERNANT LES FINANCES

1 – Autorisation de payer en investissement des dépenses avant le vote du Budget Primitif

Le Conseil de Communauté a autorisé Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement décrites ci-dessous qui seront inscrites au Budget Primitif 2009 :

Budget Principal

- Article 205 – Opération 11 (logiciels Service technique) 15 500.00 €
- Article 2182 –Opération 15 (véhicules Service tech.) 25 000.00 €
- Article 2183 –Opération 11 (informatique Service tech.) 11 400.00 €
- Article 2184 – Opération 15 (mobiliers Service tech.) 4 000.00 €
- Article 2188 – Opération 15 (coupeuse Service tech.) 900.00 €
- Article 2312 – Opération 13 (parking immobilisation) 134 500.00 €

⇒ Budget Annexe Ordures Ménagères

- Article 2188 (achat bacs roulants) 13 000.00 €

2 – Prêts Locatifs Sociaux pour les opérations communautaires :

2-1 : souscription pour les 3 logements sociaux « Les Albizias » à Coëx

Le Conseil de Communauté a décidé de contracter un emprunt PLS de 180 000 euros auprès du CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE et a autorisé Madame la Présidente à signer le contrat de prêt ainsi que la convention « APL » avec le CONSEIL GENERAL de LA VENDEE.

2-2 : souscription pour les 5 logements sociaux à Saint Révérend

Le Conseil de Communauté a décidé de contracter un emprunt PLS de 330 000 euros auprès du CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE et a autorisé Madame la Présidente à signer le contrat de prêt ainsi que la convention « APL » avec le CONSEIL GENERAL de LA VENDEE.

3 – Indemnité du receveur : demande de M. Jean-Claude Molle

Le Conseil de Communauté a décidé de fixer, à compter de la date à laquelle le Conseil de Communauté a été renouvelé, l'indemnité de conseil du receveur municipal, M. Jean-Claude MOLLE, au taux de 100 %.

II– AFFAIRES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

4 – Les « Recyclades » menées par TRIVALIS : information sur l'organisation de la matinée du 4 avril 2009

Le Conseil de Communauté a été informé de l'organisation, le samedi 4 avril 2009, d'une matinée « portes ouvertes » au Centre de tri et d'actions pédagogiques en faveur du tri.

5 – Projet mené par Gamesa pour l'implantation d'éoliennes : proposition de révision de la position communautaire

Le Conseil de Communauté a pris acte des positions exprimées par les élus départementaux et locaux, notamment par les Conseils municipaux de Saint Maixent sur Vie et de Coëx lors de délibérations respectives du 14 avril 2008 et du 26 janvier 2009, et s'est prononcé contre la poursuite du projet d'implantations éoliennes qui ne recueille pas l'assentiment des élus locaux concernés.

III– AFFAIRES CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6 – Délégation de Service Public pour le Commerce Multiple Rural de Saint Maixent sur Vie

6-1 : choix du délégataire

6-2 : conclusion de la convention d'affermage 2009-2012

Le Conseil de Communauté a approuvé le rapport établi par Madame la Présidente justifiant du choix du délégataire, a approuvé le contrat d'affermage, a décidé de ne pas appliquer de redevance (450 euros HT) pour le mois de mars 2009 et de confier la gestion par affermage du Commerce Multiple Rural de Saint Maixent sur Vie à Monsieur Claude COURNEDE, domicilié La Guérinière, 85 220 Saint Maixent sur Vie.

7 – Activités commerciales situées rue René Bazin, près du site du Moulin des Gourmands :

7-1 : constat de la désaffectation de la Boulangerie (et réaffirmation consécutive de la conclusion d'un bail commercial et de la cession d'un fonds de commerce pour la boulangerie)

Le Conseil de Communauté a constaté le déclassement du domaine public communautaire de la boulangerie située rue René Bazin, 85220 ST REVEREND, a confirmé son accord de conclure un bail commercial, à compter du 1er mars 2009, pour l'activité de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, vente de produits du terroir avec Mademoiselle Sonia LENOIR et Monsieur Catalin MORHAN ou toute société qui se substituerait à eux (mais dans laquelle au moins l'un deux serait présent) sur la parcelle AC n°173 à ST REVEREND d'une contenance cadastrale de 532 m2 et a réitéré son accord pour la cession aux personnes susmentionnées du fonds de commerce de l'activité précitée.

7-2 : conclusion d'un bail commercial et cession du fonds de commerce pour la crêperie/pizzeria/grill

Le Conseil de Communauté a décidé, sous la condition suspensive de la sortie des biens concernés du domaine public communautaire, de conclure un bail commercial, au 1^{er} avril 2009, avec Monsieur et Madame Emmanuel GRELAUD ou toute société qui se substituerait à eux, pour des locaux d'exploitation d'une crêperie/ pizzeria/ grill sur la parcelle AC n°172 à Saint Révérend d'une contenance cadastrale de 263 m² comprenant un bâtiment d'environ 105 m² ; a validé la cession aux personnes susmentionnées du fonds de commerce lié à l'activité précitée et a donné son accord pour le remboursement de l'extension permettant de créer un sas d'accueil avec sanitaires sur la façade de l'établissement.

8 – Parc d'Activités à Saint Maixent sur Vie : acquisition de la parcelle B n° 412

Le Conseil de Communauté a approuvé l'achat à la famille AUBERT de la parcelle B n°412 (6.925 m²) au prix unitaire de 1,90 € HT le m² (soit 13.157,50 € pour l'achat des 6.925 m² de terrain) ainsi que le versement à la famille AUBERT d'une indemnité exceptionnelle « valeur du bois » de 14.542,50 € destinée à dédommager les propriétaires pour la perte des plantations de peupliers,

9 – Parc d'Activités à La Chaize Giraud : dépôt du permis d'aménager

Ce point a été reporté.

10 – Syndicat Mixte du Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : désignation des délégués communautaires

Le Conseil de Communauté a désigné Lionel Chaillot, Jean-Paul Elineau, Jean Buchou, Philippe Bernard, Bernard Guilbaud, Loïc Naulet, Jean Grossin, Jean-François Biron, Franck Chatelier et Chantal Blanchard en qualité de délégués titulaires représentant la Communauté de Communes Atlancia au Syndicat Mixte du Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ainsi que Michel Martineau, Dominique Michaud, François Bosvirinois, Jacques Pontoizeau, Yannick Robin, Marc Sire, André Dupé, Raymond Dupé, Christophe Praud, Lucien Prince en qualité de délégués suppléants.

11 – « Guide Atlancia du Créateur d'Entreprise 2009 » : présentation et distribution du guide

Le Conseil de Communauté a pris acte de la parution du nouveau « Guide ATLANCIA du Créateur d'Entreprise » et a autorisé Madame la Présidente à émettre un titre de recette de 1.000 euros à l'encontre de la Banque Populaire Atlantique de Saint-Gilles Croix de Vie, correspondant au montant de sa participation sur cette opération.

IV- AFFAIRES CONCERNANT LE TOURISME

12 – Site touristique du Moulin des Gourmands : proposition d'acquisition de la maison attenante

Le Conseil de Communauté a décidé d'inscrire l'achat de la maison située 4 rue du Moulin à Saint Révérend, cadastrée AC n°41 sur une parcelle de 744m² dans la programmation des investissements 2009 de la Communauté de Communes Atlancia, en raison de son implantation dans le site touristique du Moulin des Gourmands de Saint Révérend et a validé, sous la condition suspensive de l'accord écrit du propriétaire, l'acquisition de ladite maison, pour un prix de 90 000 euros et des frais d'acte et d'intermédiation de 5 000 euros, à la charge de l'acquéreur.

13 – Programme d'accèsion sociale « Propriétaires en Vendée » : information et proposition d'adhésion

Le Conseil de Communauté a décidé de ne pas donner suite au dispositif départemental d'accèsion sociale à la propriété, afin de laisser chaque Commune choisir de son éventuelle adhésion.

**14 – Projet de réalisation d'unités de vie pour personnes âgées à Landevieille et à la Chaize Giraud
14-1: avenant au marché de Maîtrise d'Oeuvre**

Le Conseil de Communauté a approuvé la passation d'un avenant ayant pour objet de calculer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre dans le cadre du projet de réalisation des Unités de vie pour personnes âgées à Landevieille et à la Chaize-Giraud.

14-2: résultat du marché négocié et choix des entreprises pour les travaux de construction à Landevieille

Le Conseil Communautaire a retenu l'option production d'eau chaude solaire pour un montant de 40 468,13 euros HT, ainsi que la mise en place d'un bardage bois sur les logements pour un montant de 15 209,65 euros HT et a décidé de confier le marché aux entreprises suivantes :

Lot n°1 – Terrassement - VRD : Entreprise CTCV TP ayant son siège social 4 rue Ampère, ZI de la Chaussée à SAINT HILAIRE DE RIEZ, pour un montant de 115 869,18 euros H.T., soit 138 579,54 euros T.T.C.

Lot n°2 – Gros Œuvre : Entreprise CANTIN CONSTRUCTION située Zone Artisanale à LANDEVIEILLE, pour un montant de 156 597,53 euros H.T., soit 187 290,65 euros T.T.C.

Lot n°3 – Ravalement : Entreprise LAURENT MICHEL SAS ayant son siège social Zone Artisanale Nord, 13 rue de la Camamine à La MOTHE ACHARD, pour un montant de 26 568,00 euros H.T., soit 31 775,33 euros T.T.C.

Lot n°4 – Charpente bois : Entreprise ROUHAUD SARL ayant son siège social 3 rue du stade à La FERRIERE, pour un montant de 19 127,73 euros H.T., soit 22 876,77 euros T.T.C.

Lot n°5 – Couverture tuiles - Zinguerie : Entreprise PERRAUDEAU COUVERTURE, domiciliée ZA – 2 rue de la Gachère à PALLUAU, pour un montant de 26 450,00 euros H.T., soit 31 634,20 euros T.T.C.

Lot n°6 – Etanchéité : Entreprise ROXO SAS, située ZA d'Ordeville à AUBIGNY, pour un montant de 9 500,00 euros H.T., soit 11 362,00 euros T.T.C.

Lot n°7 – Menuiseries extérieures : Entreprise YANNICK REMAUD, située 17 rue des Menuisiers, ZI de la Bégaudière à SAINT GILLES CROIX DE VIE, pour un montant de 78 155,88 euros H.T., soit 93 474,43 euros T.T.C.

Lot n°8 – Menuiseries bois : Entreprise YANNICK REMAUD, située 17 rue des Menuisiers, ZI de la Bégaudière à SAINT GILLES CROIX DE VIE, pour un montant de 44 899,09 euros H.T., soit 53 699,31 euros T.T.C.

Lot n°9 – Cloisons sèches : Entreprise PRAUD GUILLAUME SARL, située 14 rue des Vignes à LANDEVIEILLE, pour un montant de 45 200,00 euros H.T., soit 54 059,20 euros T.T.C.

Lot n°10 – Métallerie : Entreprise BOCQUIER METALLERIE, domiciliée ZA rue de la Garenne à MOUTIERS LES MAUXFAITS, pour un montant de 27 031,30 euros H.T., soit 32 329,43 euros T.T.C.

Lot n°11 – Carrelage - Faïence : Entreprise DURANTEAU SARL, située Zone Artisanale à LANDEVIEILLE, pour un montant de 24 831,07 euros H.T., soit 29 697,96 euros T.T.C.

Lot n°12 – Sols collés : Entreprise LAIDIN JEAN-JACQUES SAS, située ZAC de la Rivière à SAINT JEAN DE MONTS, pour un montant de 14 818,11 euros H.T., soit 17 722,46 euros T.T.C.

Lot n°13 – Plafonds suspendus : Entreprise PLAFPA ayant son siège social 10 rue de Sablé à CHOLET, pour un montant de 1 899,45 euros H.T., soit 2 271,74 euros T.T.C.

Lot n°14 – Peinture : Entreprise BOCQUIER EURL ayant son siège social ZI Belle Place à LA ROCHE SUR YON, pour un montant de 15 926,87 euros H.T., soit 19 048,54 euros T.T.C.

Lot n°15 – Plomberie - Sanitaire: Entreprise GUERIN JEAN ayant son siège social ZA Le Soleil Levant à GIVRAND, pour un montant de 65 220,05 euros H.T., soit 78 003,18 euros T.T.C.

Lot n°16 – Chauffage - Ventilation : Entreprise FAVREAU THIERRY SARL ayant son siège social ZA Pôle Technique Odysée à COËX, pour un montant de 32 460,60 euros H.T., soit 38 822,88 euros T.T.C.

Lot n°17 – Electricité – Courant faible : Entreprise FAVREAU THIERRY SARL ayant son siège social ZA Pôle Technique Odysée à COËX, pour un montant de 35 586,70 euros H.T., soit 42 561,69 euros T.T.C.

Il a également pris acte que le montant du marché s'élève à 740 141,56 euros H.T., soit 885 209,30 euros T.T.C.

14-3: sollicitation du Conseil Général pour l'attribution d'une subvention « Habitat et Environnement »

Le Conseil de Communauté a sollicité, auprès du Conseil Général de la Vendée, une subvention au titre du Programme « HABITAT et ENVIRONNEMENT », pour le projet de construction d'une salle de vie et de 10 logements pour personnes âgées autonomes à Landevieille.

15 – Projet de construction de logements sociaux sur le Lotissement « La Côtère I » à Saint Révérend : résultat de l'appel d'offres ouvert et sélection des entreprises chargées des travaux

Le Conseil Communautaire a décidé de confier le marché aux entreprises suivantes :

Lot n°1 – Gros Œuvre – Terrassement : Entreprise GUIBERT DIDIER ayant son siège social 17 rue du Paradis à COËX, pour un montant de 126 052,15 euros H.T., soit 150 758,37 euros T.T.C.

Lot n°2 – Charpente - Menuiseries : Entreprise ROUHAUD SARL ayant son siège social 3 rue du stade à La FERRIERE, pour un montant de 34 977,43 euros H.T., soit 41 833,01 euros T.T.C.

Lot n°3 – Couverture tuiles - Zinguerie : Entreprise PERRAUDEAU COUVERTURE, domiciliée ZA – 2 rue de la Gachère à PALLUAU, pour un montant de 20 293,90 euros H.T., soit 24 271,50 euros T.T.C.

Lot n°4 – Cloisonnement – Isolation : Entreprise PRAUD GUILLAUME SARL, située 14 rue des Vignes à LANDEVIEILLE, pour un montant de 23 952,10 euros H.T., soit 28 646,71 euros T.T.C.

Lot n°5 – Revêtements de sols scellés : Entreprise BARBEAU PERE ET FILS, domiciliée ZA Pôle Technique Odysée à COËX, pour un montant de 16 610,98 euros H.T., soit 19 866,73 euros T.T.C.

Lot n°6 – Revêtements de sols collés : Entreprise RICHARD & GOURAUD, située ZA de la Rivière à SAINT JEAN DE MONTS, pour un montant de 2 160,78 euros H.T., soit 2 584,29 euros T.T.C.

Lot n°7 – Electricité– Chauffage électrique – Télévision: Entreprise PERRAUDEAU PLOMBERIE ELECTRICITE ayant son siège social ZA de Palluau à PALLUAU, pour un montant de 22 564,36 euros H.T., soit 26 986,97 euros T.T.C.

Lot n°8 –Plomberie – Sanitaire – Production solaire - VMC : Entreprise PERRAUDEAU PLOMBERIE ELECTRICITE ayant son siège social ZA de Palluau à PALLUAU, pour un montant de 30 350,28 euros H.T., soit 36 298,93 euros T.T.C.

Lot n°9 – Peintures : Entreprise ATLANTIQUE DECO, située 2 impasse du Chiloup à LA BARRE DE MONTS, pour un montant de 11 567,31 euros H.T., soit 13 834,50 euros T.T.C.

Lot n°10 – Abords – Espaces verts: Entreprise CAJEV, domiciliée 10 impasse Watt à LA ROCHE SUR YON, pour un montant de 9 642,00 euros H.T., soit 11 531,83 euros T.T.C.

Le Conseil de Communauté a également pris acte que le montant du marché s'élève à 298 171,29 euros H.T., soit 356 612,86 euros T.T.C.

IV- AFFAIRES CONCERNANT LA CULTURE, LES LOISIRS ET LE SPORT

16 – Ecole de Musique Communautaire FASILA : demande de subvention exceptionnelle

Le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une subvention de 4 000 euros à l'association FASILA afin d'équilibrer les comptes de l'Ecole de Musique pour l'année 2008-2009.

IV- AFFAIRES CONCERNANT LE PERSONNEL

17 – Accueil d'une stagiaire (Flora Robin) au Service Tourisme : proposition de gratification pour le travail effectué

Le Conseil Communautaire a autorisé la Présidente à verser une gratification exceptionnelle de 315.60 euros à Flora ROBIN, correspondant au stage effectué à la Communauté de Communes entre le 19 janvier et le 13 février 2009.

V- QUESTIONS DIVERSES

18 – Fonds d'aide aux jeunes : demande de financement du Conseil Général

Le Conseil de Communauté a décidé de participer au financement du Fonds d'aide aux jeunes, action menée par le Conseil Général de la Vendée en faveur de l'insertion des 16-25 ans, en versant une participation de 1 160 euros, soit 0.08 euro par habitant.

19 – Représentation Communautaire : modification d'un délégué titulaire sur la commune de L'Aiguillon sur Vie

Le Conseil de Communauté a pris acte du remplacement de Mme Séverine BOTHUA par M. Marc SIRE en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes Atlantia et de sa désignation dans les comités consultatifs et de pilotage en lieu et place de Séverine BOTHUA.

20 – Studio n°2 – 3 place de l'Eglise à Saint Maixent sur Vie : Bail de location avec M. Matthieu COURNEDE

Le Conseil de Communauté a décidé de fixer le loyer du studio n°2, attenant au Commerce Multiple Rural, situé 3 place de l'Eglise à Saint Maixent sur Vie, à 200 euros par mois et a accepté de le louer à M. Matthieu COURNEDE, à compter du 1^{er} avril 2009.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 17 FEVRIER 2009

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2122-22, 2^{ème} Alinéa ;

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 30 novembre 2005 portant sur les délégations du Conseil de Communauté au Bureau et, notamment, ses points 1, 2 et 3

TOURISME

Le Bureau communautaire a décidé d'appliquer un droit de place de 500 euros à l'Association « Calèches Mer et Vie » pour l'utilisation du site du Vélo-rail de Commequiers du 20 juillet au 21 août 2009, du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00.

Le Bureau communautaire a validé la passation d'un marché public avec l'entreprise individuelle de Melle Sonia LENOIR pour des prestations de visites guidées à destination des visiteurs du site touristique du Moulin des Gourmands avec un coût unitaire de 1.10 euros TTC par visite effectuée (hors enfants non payants), ce qui représente un prévisionnel de 15.070 euros en partant sur la base de 13 700 visites attendues pour la saison 2009.

Le Bureau communautaire a validé la passation d'une convention avec le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DE LA VENDEE pour les travaux d'éclairage du parking paysager du site touristique du Moulin des Gourmands pour un montant total de 9 875 euros HT, après déduction de la subvention du Sydev de 25% du montant initial de 13 167 euros HT.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2122-22, 2^{ème} Alinéa ;

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 mai 2008 portant sur les délégations du Conseil de Communauté à la Présidence et, notamment, son point 1;

- ➔ Signature avec la société Espaces Technologies (Parc d'Activités Schweitzer – 85300 Challans) d'un devis d'un montant de 10.583,97 euros HT, soit 12.669,90 euros TTC pour la fourniture de matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, traceur) et d'un devis de 3.295 euros HT, soit 3.940,82 euros TTC pour la fourniture de matériel bureautique (bureaux, chaises, rangements) afin de mettre en place le futur Service Technique communautaire.
- ➔ Passation d'un contrat avec Francis Prabonnaud (Coëx Loisirs Motoculture, 4 rue de l'Europe – 85220 Coëx), afin d'assurer la maintenance, l'entretien et les réparations des 21 draisines, pour un montant de 4.500 euros HT, soit 5.382 euros TTC.
- ➔ Passation d'un contrat avec l'entreprise Or Bleu Communication (rue Jacques Monod – 85300 Challans), pour la réalisation d'une banque d'images 2009 pour Atlancia et ses 9 Communes membres, pour un montant de 4.680 euros HT, soit 5.597,28 euros TTC.
- ➔ Validation d'un devis de la Société Crochet (74 rue Général de Gaulle – 85220 Commequiers) d'un montant de 954,88 euros HT soit 1142.04 euros TTC, pour l'installation de 16 freins parking sur les draisines.
- ➔ Signature d'un devis de 3.400 euros HT de APC Ingénierie (siège social : 3 rue Albert de Dion – 44360 Vigneux de Bretagne), afin de mener une étude piézométrique de 5 points, pour suivre l'évolution de la hauteur de la nappe de la future ZAE « Les Brosses » à Notre-Dame de Riez.
- ➔ Signature d'un devis de 1.850 euros HT de GTP (siège social : ZI La Bégaudière – 85800 Saint-Gilles Croix de Vie), pour le nettoyage, le débroussaillage et le nivellement de la parcelle n°4 (située derrière FIL'MER), située sur la nouvelle extension de la ZAE « Le Soleil Levant » à Givrand.
- ➔ Signature d'un devis de 2.250 euros HT de SAET (siège social : 33 Bd Don Quichotte – 85000 La Roche sur Yon), pour la maîtrise d'œuvre du bassin d'orage de la future ZAE de La Chaize-Giraud, qui se trouve situé sur la commune de Landevieille.
- ➔ Signature d'un devis de 7.780,63 euros HT du cabinet GAILLARD (siège social : 27 rue de la Joubretière – 85800 Saint-Gilles Croix de Vie), pour les différents travaux de géomètre (division, application, calculs, pièces du dossier du Permis d'Aménager, piquetage, contrôle, bornage avant mise en place des coffrets EDF, plan de composition, document d'arpentage) relatifs à l'aménagement de la future ZAE de La Chaize-Giraud.

➡ Signature d'un devis de 1.430 euros HT de THIBAUD TP (siège social : 5 allée des Fougères – 85220 Coëx), pour la création des antennes EU et EP de la clinique vétérinaire du « Pôle Technique Odyssee ».